



PLAN LOCAL D'URBANISME

Version arrêt projet

Planche B

Version du 2024-11-05

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

Le Maire :

Verdi Conseil Nord de France

80, rue de Maroz CS 90049
59441 Wasquehal Cedex

VERDI

0 500 m



Avertissement

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Pour information, un guide exposant un ensemble de recommandations à appliquer pour protéger une nouvelle construction des désordres qui peuvent être provoqués par la présence des sols argileux ou marneux sensibles au retrait-gonflement des argiles est annexé au présent règlement.

La commune est concernée par le risque sismique d'aléa 3, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque de mouvement de terrain lié à l'aléa minier, des règles de construction doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque transport de marchandises dangereuses, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le risque de présence d'engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le passage de canalisations de transport de gaz et d'air liquide, les possibilités de construire doivent être adaptés au niveau de risque.

Légende réglementaire

- Zone Humide SAGE de la Sensée
- Zone à Dominante Humide SDAGE Artois Picardie
- Hydrographie

Aléa retrait/gonflement des argiles

- Faible
- Fort
- Moyen

Informations

- Limite parcellaire
- Trame bâtie

Avertissement

La commune est concernée par des risques naturels liés aux retrait gonflement des argiles. Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence des risques afin de déterminer les mesures constructives à adapter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

La commune est concernée également par des risques de remontées de nappes. Avant toute engagement de travaux, il convient de consulter un bureau d'étude spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique qui comportera un volet sur le niveau piézométrique de la nappe phréatique.

Cette étude déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité des constructions projetées. La commune est également concernée par le risque sismique, par le possible présence d'engins de guerre et par le transport de matières dangereuses.

